

# **Les Agendas 21 locaux en Europe. Zoom sur la France.**

***Dossier documentaire préparé en vue de l'atelier WT51 :  
"Vers un nouveau modèle de développement durable et  
une société durable et harmonieuse" du second Forum  
Chine Europe, les 4 et 5 octobre 2007.***

## **Sommaire**

Résumé Introductif

Documents clés

Documents d'information téléchargeables et sites Internet utiles

## Résumé introductif

---

En 1992, tous les pays membres des Nations Unies s'engageaient à décliner au niveau local les principes de l'Agenda 21 de Rio. L'objectif était alors que toutes les collectivités locales aient mis en place un agenda 21 local<sup>1</sup> en 1996. Nous sommes encore aujourd'hui loin du compte, même si les initiatives se multiplient et se diffusent.

Au niveau européen, l'ICLEI (Conseil international pour les initiatives écologiques locales) a lancé une première campagne pour la promotion des agendas 21 en 1991 auprès de 21 villes pilotes.

En 2004, une étude menée par ICLEI a recensé près de 5.000 agendas 21 européens et la V<sup>ème</sup> conférence européenne des villes durables en mars 2007 à Séville, a regroupé plus de 1500 participants.

Les situations dans les différents pays européens sont néanmoins très hétérogènes en fonction de l'ancienneté de la démarche, la transversalité des agendas 21 locaux, mais aussi de leur degré d'application souvent dépendant des fonds publics.

En Suède par exemple, Le gouvernement fait des agendas 21 un objectif prioritaire pour toutes les collectivités dès 1992 et la quasi totalité du territoire est maintenant couverte. Au Danemark la société civile, et particulièrement les ONG, ont été très actives et ont largement favorisé l'émergence de telles démarches.

En France, la démarche est volontaire. Les premiers agendas 21 locaux ont vu le jour au milieu des années 90 et le nombre d'initiatives s'est fortement accru après 2002. On estime maintenant à près de 250, le nombre de collectivités ayant mis en œuvre un agenda 21 local. Ils sont portés par différents types de collectivités (régions, départements, communes, communautés d'agglomérations etc...) et des parcs naturels régionaux, et sont réparties sur l'ensemble du territoire en se concentrant néanmoins dans certaines régions (Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine, Rhône-Alpes et Midi Pyrénées). On estime qu'environ 20% de la population française vit sur un territoire engagé dans une politique locale de développement durable.

Depuis 2006, la France s'est doté d'un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les agendas 21 locaux, définissant 5 finalités essentielles<sup>2</sup> du développement durable et éléments de démarche.

A ce jour, 32 projets de territoire ont été reconnus par le délégué au développement durable comme agendas 21 locaux au regard de ce cadre de référence.

---

<sup>1</sup> L'agenda 21 local est "un projet stratégique pour le 21<sup>ème</sup> siècle pour un territoire ". Accompagné d'un programme d'actions transversales, il constitue la mise en œuvre concrète du développement durable sur ce territoire. L'agenda 21 local est aussi une démarche participative et de progrès animée par la collectivité territoriale.

<sup>2</sup> La lutte contre le changement climatique ; la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

## Documents clefs

---

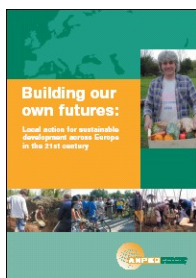


### **Sustainable communities in Europe**

William M. Lafferty, James & James/Earthscan, 2001

Ce livre présente des études de cas très détaillées sur la mise en place des agendas 21 locaux dans 11 pays européens. Il présente aussi une analyse des évolutions des pratiques. De nombreux exemples de bonnes pratiques sont également présentés.

[Pas de version téléchargeable](#)



### **Building our own futures: local action for sustainable development across Europe in the 21st century**

Rapport de l'ANPED (Alliance du Nord pour la durabilité), mars 2005.

Ce rapport présente 14 études de cas mettant en valeur le rôle des ONG dans des démarches locales de développement durable dans différents pays européens : Croatie, Ukraine, Slovaquie, Allemagne, République Tchèque, Royaume-Uni etc...

<http://www.anped.org/index.php?section=publications>



### **Guide "Objectif développement durable : comprendre & agir sur son territoire" - Retour d'expériences et recommandations pour l'agenda 21 local**

RARE (réseau des agences régionales pour l'environnement), 2005

Ouvrage pratique et méthodologique d'aide à la mise en oeuvre d'une démarche de développement durable sur un territoire.

[http://www.rare.asso.fr/images/guidedd\\_05.pdf](http://www.rare.asso.fr/images/guidedd_05.pdf)

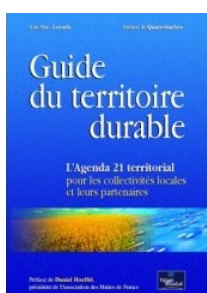


### **Repères pour l'agenda 21 local**

Association 4D, 2001

Le « Repères pour l'Agenda 21 local » est l'ouvrage de référence de l'Association 4D sur l'approche territoriale du développement durable. Il est issu de nombreux débats et confrontations entre élus, fonctionnaires territoriaux, associations, entreprises, syndicats... sur les initiatives de développement durable à l'échelle d'un territoire.

[http://www.association4d.org/IMG/pdf/agenda\\_21\\_local-2.pdf](http://www.association4d.org/IMG/pdf/agenda_21_local-2.pdf)



### **Guide du territoire durable : L'Agenda 21 territorial pour les collectivités locales et leurs partenaires.**

de Jean-Marc Lorach, Etienne de Quatrebarbes, 2002

Ce livre propose une méthode concrète pour les collectivités qui veulent franchir le pas du développement durable et réaliser un Agenda 21. Eau, déchets, urbanisme, habitat, transport, santé, lutte contre la pauvreté, démographie, pollution atmosphérique, bruit, éducation, patrimoine, montagne, littoral...

**« Les agendas 21 locaux : quels apports sous quelles latitudes ? »**

Développement Durable et Territoires Cyria Emelianoff, mai 2005

Article de recherche sur les agendas 21 locaux en Europe. Il dresse une « typologie » des différentes approches européennes en matière de politique locale de développement durable et dégage également les spécificités françaises.

<http://developpementdurable.revues.org/document532.html>

### **Analyse du contexte européen du processus "agendas 21 locaux" et comparaisons avec la démarche française.**

Rapport réalisé par l'Association 4D pour l'ADEME, Octobre 2001.

[Pas de version téléchargeable](#)

## **Documents d'information téléchargeables et sites Internet utiles**

---

### **Documents et sites d'informations généraux :**

#### **Campagne européenne des villes et villages durables**

Son objectif est de promouvoir le développement durable au niveau local et d'appuyer les collectivités européennes dans le développement et la mise en place de politiques et actions allant dans ce sens.

<http://www.sustainable-cities.eu/>

#### **Charte d'Aalborg**

Charte adoptée par les participants à la conférence européenne des villes durables qui s'est tenue à Aalborg, Danemark, le 27 mai 1994.

[http://sustainable-cities.eu/upload/pdf\\_files/ac\\_english.pdf](http://sustainable-cities.eu/upload/pdf_files/ac_english.pdf)

#### **Engagements d'Aalborg + 10**

Engagements signés lors de la 4ème conférence européenne des villes durables en 2004. Ils visent à aider les villes et municipalités à mettre en place des politiques locales de développement durable.

<http://www.aalborgplus10.dk/media/finaldraftaalborgcommitments.pdf>

#### **Actes de l'atelier de travail : présentation de l'Observatoire et repères pour une démarche territoriale de développement durable**

Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable. 19 décembre 2006.

[http://www.association4d.org/IMG/pdf/Cahier\\_1\\_de\\_lObservatoire.pdf](http://www.association4d.org/IMG/pdf/Cahier_1_de_lObservatoire.pdf)

#### **La banque de données des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable**

Cette banque de données rassemble 178 fiches d'expériences de collectivités locales françaises. Ces fiches contiennent des informations sur la démarche engagée, l'historique du projet, les actions développement durable et contiennent de nombreux documents téléchargeables.

[www.dd-pratiques.org](http://www.dd-pratiques.org)

#### **Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les agendas 21 locaux.**

Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.  
[http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/cdr\\_demarche\\_action\\_0107.pdf](http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/cdr_demarche_action_0107.pdf)

## **Sites Internet utiles :**

### **Réseaux nationaux sur les agendas 21 locaux dans différents pays européens :**

#### **Allemagne**

<http://www.agenda-transfer.de>

#### **Belgique**

<http://www.associations21.be/>

#### **Espagne**

- Réseau des villes et villages catalans pour la durabilité des territoires.

<http://www.diba.es/xarxasost/cast/index.asp>

- Réseaux des villes basques pour le développement durable

<http://www.ihobe.net/Pags/Ingles/Municipio/Servicios/Udalsarea21/Index.asp?cod=EE3D2393-9740-463D-B1E9-EFFAF47B4927>

#### **France**

- Banque de données des agendas 21 et des pratiques territoriales de développement durable [www.dd-pratiques.org](http://www.dd-pratiques.org)

- Site portail des démarches agendas 21 en France [www.agenda21france.org](http://www.agenda21france.org)

- Site du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables sur les agendas 21 locaux. <http://www.ecologie.gouv.fr/-Agendas-21-locaux-.html>

#### **Italie – Coordination italienne des agendas 21 locaux**

Réseau de plus de 350 villes italiennes sur les agendas 21 locaux visant à promouvoir le développement durable.

<http://www.a21italy.net/>

#### **Royaume-Uni**

<http://www.sd-commission.org.uk/index.php>

**Suède – Le Conseil suédois pour le développement durable** est une agence gouvernementale. Le conseil stimule la coopération, encourage le débat public sur le développement durable et communique expériences et bonnes pratiques.

[www.hallbarhetsradet.se](http://www.hallbarhetsradet.se)

#### **Suisse**

<http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/agenda21/index.html?lang=en>

## **Quelques expériences de collectivités locales européennes :**

### **Ville d'Angers (France)**

<http://www.angers.fr/angers-21/developpement-durable/index.html>

### **Ville d'Ankona (Italie)**

<http://www.ankona21.it/>

### **Ville de Barcelone (Espagne)**

<http://www.bcn.es/agenda21/>

### **Ville de Berlin (Allemagne)**

<http://www.agenda21berlin.de/>

### **Ville d'Echirolles (France)**

[http://www.ville-echirolles.fr/dev\\_durable/agenda21/agenda21.html](http://www.ville-echirolles.fr/dev_durable/agenda21/agenda21.html)

### **Ville d'Hanovre (Danemark)**

<http://www.agenda21.de/>

### **Communauté urbaine de Lyon (France)**

<http://www.grandlyon.com/developpement-durable.1398.0.html>

### **Communauté de Madrid (Espagne)**

<http://www.agenda21madrid.org/>

### **Ville de Milan (Italie)**

[http://81.208.25.93/RSA/pagine\\_comuni/main\\_agenda\\_21.htm](http://81.208.25.93/RSA/pagine_comuni/main_agenda_21.htm)

### **Ville de Paris (France)**

[http://www.paris.fr/portail/accueil/Portal.lut?page\\_id=7693&document\\_type\\_id=4&document\\_id=27496&portlet\\_id=17788](http://www.paris.fr/portail/accueil/Portal.lut?page_id=7693&document_type_id=4&document_id=27496&portlet_id=17788)

Ce dossier a été réalisé sur la base des documents disponibles à l'**Espace René Dumont** : centre de ressources de l'Association 4D sur l'environnement et le développement durable

[http://www.association4d.org/rene-dumont/opac\\_css/](http://www.association4d.org/rene-dumont/opac_css/)  
[www.association4d.org](http://www.association4d.org)

Ce dossier a été réalisé sur la base des documents disponibles à l'Espace René Dumont : centre de ressources de l'Association 4D sur l'environnement et le développement durable, 2007



<http://creativecommons.org/licenses/by-nd/2.0/fr/deed.fr>